

Relevé de conclusions de la balade urbaine quartier Charbonnière

Date:

Samedi 9 septembre 2023 à 10H00

Parcours:

Départ : carrefour rue du Petit Vomimbert - Avenue du Général Leclerc.

Arrivée : chemin de la Braye côté avenue du Général Leclerc.



Présents :

Madame Vanessa SLIMANI, Maire et Conseillère départementale
Monsieur Franck FRADIN, adjoint aux quartiers délégué à l'agriculture et au patrimoine naturel et bâti.

Madame Colette MARTIN-CHABBERT élue référente du quartier.
Madame Lydie PERIN, conseillère municipale déléguée à la biodiversité.
Monsieur Nicolas JOSIC, responsable du service proximité quartiers.
Madame Delphine TARAGON, service proximité quartiers.

Des membres du comité de quartier

Des habitants du quartier.

N° demande	Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Éléments de réponse
		<p>Franck Fradin présente les participants et remercie les membres du bureau présents pour cette balade dans le quartier. Le départ de la balade est donné.</p>	
	<p>Rue du Petit Vomimbert : site de Miramion</p>	<p>Franck Fradin rappelle que la propriété appartient à la Ville depuis 2013. La maison de maître est destinée à un projet économique. Les dépendances seraient dédiées aux associations à vocation environnementale. Un square ouvert, au public, est envisagé au Nord du site ainsi qu'un jardin qui permettra la mise en valeur de la collection de chrysanthèmes. Il indique que la collection sera visible lors de la journée "portes ouvertes" du Centre technique municipal qui aura lieu le 4 novembre 2023 de 10h à 16h.</p>	

		<p>Un travail avait débuté en lien avec Orléans Métropole qui avait la compétence pour l'aménagement du site et la directrice du Parc Floral d'Orléans La Source.</p> <p>Madame le Maire ajoute qu'aucune étude n'a été produite. Aussi, la Ville a repris la compétence en 2023 et un travail est en cours pour l'élaboration d'un cahier des charges global. L'étude sera publiée en fin d'année pour les marchés publics. L'acquisition de l'intégralité du site a évité la construction de plus de 100 logements par un promoteur. L'objectif est de créer l'équivalent du site des Longues Allées (château et parc) au Nord de la commune. Les résultats de l'étude globale permettront de choisir les orientations. Pour rappel, la mise "hors d'eau" et "hors d'air" de la maison de maître s'élève à 1,4 million d'euros.</p>	
	Rue du Petit Vomimbert	<p>Un riverain souhaite connaître la date de réfection de cette rue qui est fortement dégradée.</p>	<p>Franck Fradin indique que la réfection de cette voie est inscrite dans le Plan pluriannuel d'investissement est qu'elle sera refaite d'ici à la fin du mandat. Elle sera requalifiée en deux tranches : la première prévue en 2025 concernera le tronçon situé entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Alain Fournier. Le second concernera la portion de rue située entre la rue A Fournier et la rue de Charbonnière en 2026.</p>
	Rue du Petit Vomimbert	<p>Un habitant signale que le trottoir côté parc est dégradé.</p>	<p>F Fradin indique qu'au moins un des deux trottoirs sera accessible après requalification. Un cheminement cyclable sera intégré.</p>

	Rue du Petit Vomimbert	Un habitant signale que des branches d'un arbre situé dans une propriété masque la visibilité du feu.	F Fradin précise que la taille a déjà été effectuée à la demande de riverains.
	Carrefour rue du Petit Vomimbert - avenue du Général Leclerc : traversée piétonne au feu tricolore	Des habitants signalent que le temps de traversée pour les piétons est trop court notamment lors d'une traversée avec de jeunes enfants.	La demande est prise en compte.
	38-40 rue du Petit Vomimbert	Un riverain signale que le candélabre situé entre le numéro 38 et 40 est en panne.	La demande est prise en compte et sera transférée à Orléans Métropole pour intervention.
	Carrefour rue du Petit Vomimbert - rue du Clos de la Herse - rue Alain Fournier	Des riverains signalent que malgré l'aménagement réalisé, des conducteurs ne respectent pas les cédez le passage installés. La mise en place de "STOP" est suggérée.	Madame le Maire indique que ce carrefour pourra être revu lors de la requalification de cette rue. La réduction de la largeur de la voie voire la mise en place de chicanes pourraient permettre un apaisement de la vitesse aux abords de ce croisement. Les techniciens feront des propositions qui seront présentées aux riverains et au comité de quartier. Les aménagements seront aussi travaillés avec le groupe piéton-vélo. L'aménagement actuel a néanmoins amélioré la situation.
	Rue du Petit Vomimbert	La bordure de trottoir a été rognée, mais l'arrondi est jugé encore insuffisant.	
	Croisement rue du Petit Vomimbert - rue du Pot Vert	Les marquages au sol de ce carrefour sont effacés.	La demande est prise en compte pour une reprise de ces marquages.

	Rue du Petit Vomimbert	Trois panneaux de signalisation sont marqués avec une fleur de lys. Peut-on retirer les marques de ces panneaux ?	La demande est prise en compte pour le nettoyage de ces panneaux.
	Rue du Petit Vomimbert	Un riverain signale le stationnement parfois anarchique de véhicules au droit de la Maison d'Assistants Maternels (MAM).	Madame le Maire prend note de ce constat.
	Rue du Petit Vomimbert	La haie d'un riverain est à tailler, elle masque le panneau "priorité à droite".	La demande est prise en compte.
	Croisement rue du Petit Vomimbert - rue de la Godde	Des riverains suggèrent de rétrécir la largeur de la rue de la Godde à ce carrefour pour éviter que des véhicules empruntent le sens interdit.	F. Fradin suggère dans un premier temps de réaliser un test avec des dispositifs de type "baliroad" avant tout aménagement définitif. Il faudra tenir compte de la piste cyclable et du passage des engins agricoles.
	Rue de la Godde : terrains agricoles	Un riverain souhaite savoir si un projet est projet prévu sur ces terrains.	F. Fradin rappelle que ces parcelles font partie de la Z.A.P. (zone agricole protégée) commune avec Semoy. La Ville a un contact avec un éleveur d'escargots qui pourrait installer son élevage à cet endroit. Il indique également que ces terrains pourraient être classés dans un Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN). C'est une des actions de la Charte agricole.
	Rue de la Godde : requalification de la rue	F. Fradin précise que cette rue sera requalifiée en deux tranches. La première depuis l'avenue de Verdun jusqu'à la rue de la Borde en 2025 puis la seconde entre la rue de la Borde et la rue du Petit Vomimbert en 2026.	

	Rue de la Godde : véhicules en sens interdit	Des riverains signalent que des véhicules, sortant des allées de la Poudrerie et de Monplaisir, empruntent la rue en sens interdit. Serait-il possible d'ajouter des panneaux "interdiction de tourner à droite" au débouché de ces deux allées ? Ou bien pourrait-on installer les deux "STOP" sur la rue de la Godde ?	Des panneaux sont déjà installés au débouché des deux allées, ils indiquent l'interdiction de tourner à droite.
	Allée de la Poudrerie et de Monplaisir	Un riverain signale que l'éclairage reste allumé la nuit dans ces allées, alors qu'il est éteint ailleurs.	Ces deux voies sont privées.
	Bassin de collecte des eaux pluviales du Quiard	Ce bassin nécessiterait un entretien.	La demande sera transmise à Orléans Métropole gestionnaire de ce bassin.
	Secteur rue de la Godde - rue des Vergers	Des riverains signalent la présence de trafic dans ce secteur ainsi qu'à proximité du bassin de collecte des eaux pluviales, ils demandent l'installation d'une caméra mobile à cet endroit.	Madame le Maire indique qu'elle transmettra ces informations à la Police municipale. Elle invite les riverains, témoins de ces faits, à déposer des mains-courantes qui permettront d'orienter les patrouilles de la Police nationale sur ce secteur.
	Croisement rue de la Godde - rue des Vergers	Serait-il possible de compléter le panneau "cédez le passage" destiné aux cyclistes, par un pictogramme vélo ?	La demande est prise en compte.
	Secteur Clos de la Herse - rue de la Godde	Des véhicules du personnel du Crédit Agricole stationnent dans ces rues alors qu'un parking provisoire est à leur disposition dans le site du Petit Bois pour la durée des travaux.	La Ville a déjà demandé au Crédit de faire un rappel à son personnel pour l'utilisation du parking provisoire mis à disposition.
	Clos de la Herse	Certains véhicules roulent vite dans le lotissement.	Madame le Maire précise que la Ville travaille à réduire la vitesse dans les secteurs pavillonnaires de la commune.

	Clos de la Herse	Des riverains signalent un manque d'entretien des haies du lotissement notamment à certains carrefours. Un contrôle des arbres serait également le bienvenue.	F Fradin indique que ce secteur est entretenu par Aabraysie et que ces demandes leur seront transmises.
	Rue des Vergers : pont en bois situé au dessus du bassin de rétention des eaux pluviales.	Des lames et rambardes du pont sont fragilisées. Un contrôle serait nécessaire.	Les services procéderont à un contrôle et aux réparations adéquates.
	Chemin de la Braye : bassin de rétention des eaux pluviales et éco-pâturage.	Un habitant souhaite savoir si les moutons, installés dans le bassin afin de l'entretenir, resteront à cet endroit.	F Fradin indique qu'il n'est pas envisagé de les déplacer.